Présentation de Pascal Rioult aux membres du collectif pour l'assainissement de Saint-Lambert de l'avancement des travaux de la commission assainissement

Réunion du 28 novembre 2020 17h30/19h30

Présents:

Olivier Bedouelle et Pascal Rioult

Pour le collectif : Yamen Jaballi, Richard Pinson, Hervé Mauclère, Emmanuel Geffray, Véronique et Jean-Marc Delteil, Jacques Simonet, Famille Regnier, Nathalie Paille, Sabine Hänel, Olivier Hänel, Pierre Humeau, Claire Jehl, Frédéric Legros.

Présentateur : Pascal Rioult.

Animatrice : Sabine Haënel.

Secrétaire : Frédéric Legros.

La présentation est faite en visio-conférence pour respecter les règles sanitaires.

Pascal a présenté le document qu'il avait déjà présenté au conseil municipal ainsi qu'à la commission assainissement. Quelques précisions ont été apportées à l'oral.

- A noter que sur la dépense à charge de la mairie n'est pas un emprunt mais une participation aux dépenses lissée sur 10 ans. Cette dépense n'est donc pas à prendre sur la capacité d'endettement, mais sur la capacité d'autofinancement.
- En face d'une participation financière à la réalisation du réseau de collecte (participation de la mairie, forfait annuel par foyer et surcote au mètre cube), il faut considérer les dépenses d'entretien d'une filière individuelle correctement entretenue (coût moyen estimé à 400€/an/foyer). Ce point pourrait fortement rééquilibrer la comparaison des scénarii réalisée dans la synthèse.
- L'impact financier individuel doit être consolidé avec l'ensemble des frais directs et indirects dans le cas des deux filières pour être présenté aux particuliers.

La séance de questions/réponses qui a suivie est résumée ci-dessous ; l'ordre chronologique n'a pas été respecté au profit d'une présentation thématique pour apporter de la cohérence au compte rendu.

ENVIRONNEMENT

Nous avons eu une discussion sur les conséquences des deux types d'assainissement sur notre environnement. Au-delà d'une comparaison de la qualité du traitement selon les filières, il est clair que l'entretien est un élément majeur de l'efficacité de chaque type d'assainissement. D'un côté, la vieille station d'épuration du Mesnil est prise comme un exemple d'inefficacité d'un assainissement collectif. D'un autre côté, la quantité d'installations non conformes dans le village montre la difficulté de maintenir un assainissement de qualité qui dépend totalement des particuliers.

Collectif: Quels sont les différences et les impacts sur l'environnement des deux solutions?

Pascal R. : Pas d'information disponible à ce jour, c'est l'objectif de la commission assainissement de désormais travailler sur ces aspects.

Pour le collectif, les deux filières n'apportent pas la même qualité de traitement des eaux usées, sans même apporter l'argument de l'entretien. De plus, les filières non collectives peuvent être soit rejetées

dans le réseau d'eau de pluie (par exemple pour les microstations), soit être drainées dans les sols (sans aucune analyse possible). L'assainissement collectif permet d'assurer un contrôle permanent des eaux usées d'une très grande partie de la population et de soulager les sols.

Collectif : L'approche financière est un enjeu important mais ne peut plus être présentée comme le critère principal de décision :

- 1- Avant tout, la dimension écologique est essentielle.
- 2- La conclusion de la synthèse de Pascal démontre que quelle que soit la filière retenue, la protection de l'environnement représentera un coût important et équivalent dans les années à venir. De plus, l'écart financier est visiblement inférieur aux incertitudes de calcul.
- 3- Par contre, le choix de la filière entraîne le choix du mode de financement : lissé ou ponctuel, subventionné ou pas, collectif ou individuel, public ou privé, etc...

Pascal R.: L'important était d'avoir plus de visibilité sur l'aspect financier. A ce jour, aucun autre enjeu n'a été pris en compte (faisabilité, différences techniques, aspects environnementaux). La commission assainissement a pour objectif de travailler sur ces autres aspects.

Pascal indique qu'une station d'épuration et son réseau de collecte ne seraient pas effectifs avant 4 ou 5 ans alors que des ANC aux normes peuvent être mis en œuvre dans un délai beaucoup plus court, permettant d'améliorer plus rapidement la qualité de l'eau du Rhodon.

Olivier indique que le Rhodon est actuellement plus pollué en amont qu'en aval de Saint-Lambert, ce qui démontre que l'état actuel de l'assainissement non collectif n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau.

PATRIMOINE et URBANISATION

Les membres du collectif et Olivier sont d'accord sur l'importance d'intégrer au débat la vision du village dans les prochaines années. Une discussion s'ouvre sur l'impact du choix d'une des deux solutions sur l'urbanisation. Olivier soutient que l'assainissement collectif aura comme effet d'accélérer l'urbanisation tel que c'est prévu dans le PLU actuel. Ce point est contesté en séance car il n'est pas démontré. Le quartier de la Brosse est d'ailleurs un contrexemple : la mise en place d'un assainissement collectif n'a eu aucun impact sur l'urbanisation (ni avant, ni après le PLU).

Collectif: Existe-t-il une étude comparative entre les deux solutions sur leur impact sur la valorisation patrimoniale? Une filière d'assainissement collectif aura-t-elle un impact favorable sur la valorisation du patrimoine du bourg de Saint-Lambert? A l'inverse, un assainissement non collectif peut-il être un frein à la mutation?

Pas de réponse à ce sujet.

Collectif: Quels sont les moyens coercitifs à la disposition de la mairie pour s'assurer que les assainissements non collectifs sont maintenus aux normes et correctement entretenus.

Pascal R. : Les nouveaux acquéreurs s'engagent à mettre aux normes leur assainissement sous une année depuis 2010.

Olivier B.: Les anciennes équipes municipales avaient étudié la possibilité de bloquer les mutations de biens dont les assainissements ne sont pas aux normes ou encore de demander aux notaires, lors de la mutation, de mettre sous séquestre la somme équivalente à la mise aux normes le temps que les travaux soient effectués et validés par le SIAHVY.

FINANCEMENT

Collectif : Est-ce que les équipes municipales précédentes ont anticipé l'investissement du réseau d'assainissement collectif (notamment une somme évoquée de 116k€).

Oliver B.: Les sommes mises de côté sont uniquement pour l'école. D'ailleurs, ce qui a été provisionné pour l'école risque de ne pas être suffisant au regard des devis qui arrivent. Aucune somme n'a été provisionnée pour l'assainissement. Olivier va valider ce point avec les services financiers.

Collectif: Qui a en charge la mise aux normes du Clos de Launay? Qui paierait la PFAC associée?

Pascal R.: Même si l'installation du clos de Launay n'a aucune capacité d'assainissement (il s'agit d'un réservoir tampon), le Clos de Launay a le même statut que la Brosse. Donc le SIAHVY aura à payer la mise aux normes du Clos de Launay dans le cas d'un assainissement collectif. Les habitants n'auront pas à payer la PFAC.

Collectif : Est-ce que la convention signée avec le SIAHVY peut être amendée ? Notamment pour clarifier les modalités et les montants du remboursement du réseau de collecte.

Pascal R. : Nous ne savons pas dans quelle mesure cette convention de délégation de compétence peut être amendée.

Collectif : Si cette convention ne peut pas être amendée, sur quelle base légale la mairie peut renoncer à un assainissement collectif ?

Pascal R.: Ce point est à valider avec le SIAHVY

Collectif : Quelle est l'équité avec la Brosse sur l'assainissement ? Qui avait financé l'AC de la Brosse quel en a été le coût pour la Mairie ?

Olivier B.: C'est la mairie qui avait pris en charge la création du réseau de la Brosse et les travaux de raccordement ultérieurs. La dépense principale avait été faite avant l'investissement des provinciales.

SITUATION du PROJET et CONSULTATION des habitants

Collectif : Où en sont les recours lancés en recours contre l'Assainissement Collectif ? Sont-ils suspensifs ?

Olivier B.: Un procès est toujours en cours sur le zonage (action de la Mairie de Milon), celui-ci n'est pas encore accepté par la préfecture. Il y a deux autres recours par certains habitants du Clos de Launay et de l'AAVRE. Il n'est pas précisé si ces recours sont suspensifs, Olivier va se renseigner.

Collectif : La mairie prévoit-elle de faire une enquête auprès des particuliers concernés, pour connaître les volontés de raccordement dans les 2 ans ainsi que les m² habitables associés ?

Pascal est d'accord pour mener une enquête sur la consommation en eau, la volonté de raccordement et la surface habitable de chaque logement afin d'avoir une vision plus claire de l'impact financier (notamment sur la PFAC).

Collectif : Quels sont les critères et leur pondération dans les décisions du conseil municipal sur l'avenir de l'assainissement à Saint Lambert.

Pascal R.: Ce n'est pas défini à ce jour.

Le mode de décision et d'implication des habitants sur le choix de la concrétisation du projet d'assainissement collectif a été abordé sans être clarifié (référendum, nouveau vote du conseil municipal). Le collectif souhaite avoir plus de précisions sur ce sujet.